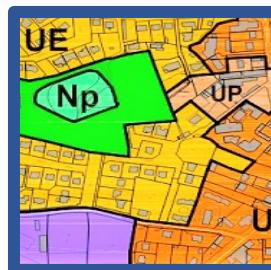




La formation juridique des collectivités locales

Catalogue des formations

2022



Pourquoi un droit à la formation des élus ?

Instauré par la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le droit à la formation des élus vise à leur permettre de bénéficier d'une « formation adaptée à leurs fonctions » (article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis la loi du 27 décembre 2019 et l'ordonnance du 20 janvier 2021 réformant la formation des élus locaux, ce droit a été renforcé afin de permettre aux élus locaux d'accéder à une offre de formation plus développée et mieux articulée avec les dispositifs de droit commun.

→ Toutes les formations en lien avec l'exercice d'un mandat local doivent être dispensées par un **organisme de formation officiellement agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**.

→ Quel que soit le nombre de mandats, les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels ont droit à un **congé de formation de 18 jours**, pour toute la durée du mandat.

Qui sommes-nous ?

Edile est un organisme de formation des élus locaux agréé par le ministère de l'Intérieur depuis 2014. Son agrément a été renouvelé par décision du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales en 2020. Notre organisme est par ailleurs référencé en tant qu'organisme de formation auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et de la solidarité (DREETS) de Normandie sous le numéro 28140359614.

Nos modules de formation et nos méthodes pédagogiques ont été conçus par des élus locaux pour des élus locaux. Dans ce cadre, des objectifs pédagogiques précis sont définis pour chacune de nos sessions de formation afin de répondre au mieux à vos besoins.

Animées par une équipe de juristes et de praticiens spécialisés dans le domaine des collectivités territoriales, les formations proposées par Edile poursuivent **trois objectifs clairs** :

- 1 Présenter les contextes juridiques de manière **accessible aux non-juristes**
- 2 Permettre à chacun de savoir **mettre en œuvre le droit en pratique**
- 3 Proposer à tous de **tirer profit des expériences de chacun**

Edile ouvre également ses sessions aux cadres territoriaux. Cette formule permet aux élus qui le souhaitent d'être accompagnés d'un agent territorial de leur choix afin d'optimiser la mise en œuvre pratique des enseignements.

Toutes les formations proposées par Edile peuvent être organisées soit en « inter » en un lieu central (Caen ou Paris) soit en « intra » au sein de votre collectivité selon vos attentes.

Quelle prise en charge financière ?

Les formations suivies par les élus locaux peuvent être prises en charge selon plusieurs modes de financement : par la collectivité (commune ou intercommunalité) ou par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE).

→ Au titre du budget formation des élus de la collectivité (ou de l'EPCI)

Les frais de formation des élus sont financés par la collectivité au titre du budget formation des élus, voté par le conseil municipal (ou communautaire). Les sommes allouées à ce titre sont comprises entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction théoriques des élus de la collectivité. La collectivité est alors facturée par l'organisme de formation.

→ Au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE)

L'élu adresse sa demande de formation auprès d'un des organismes agréés au titre de la formation des élus dont la liste peut être consultée sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'inscription s'effectuera directement en ligne sur [le portail « Mon compte formation »](#). La demande sera transmise à l'organisme choisi, qui disposera d'un délai de deux jours ouvrés pour adresser une proposition à l'élu.

Si vous souhaitez vous inscrire à l'une de nos formations ou obtenir plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter directement :



Christophe ROBERT
Directeur Associé
c.robert@edile.fr
Tél : 06 60 23 49 02



Julie RABAUX
Assistante de formation
julie.rabaux@edile.fr
Tél : 06 61 77 12 97

Présentation

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, il est indispensable que les élus maîtrisent les règles financières applicables dans leur commune, puissent lire aisément les documents qu'ils sont chargés d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre. Ces exigences supposent de savoir apprécier les marges de manœuvre de la commune. Cette formation vise à permettre aux élus d'élaborer leur budget au plus juste au regard de leurs moyens et de leurs projets.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales dépenses et recettes d'une commune
2. Connaître les grands principes des finances publiques locales et de la comptabilité publique
3. Savoir distinguer les différents documents (compte administratif, budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative)
4. Être en mesure de préparer un budget dans une collectivité
5. Anticiper les risques juridiques en matière financière

Moyens pédagogiques

Le recueil des attentes et des questions des stagiaires servira de fil conducteur de la formation. L'intervention s'appuiera sur des diaporamas, des quiz, des études de cas et les documents budgétaires des collectivités. Elle prendra en compte les projets concrets des équipes municipales.

Intervenant



Jean-Baptiste ROUSSEAU

Cadre supérieur de la fonction publique territoriale depuis 22 ans, il est par ailleurs Maire d'une commune de 7 000 habitants et Vice-Président d'une Communauté d'Agglomération de 350 000 habitants. Il possède une formation pluridisciplinaire en droit public, en sciences humaines et en lettres et intervient régulièrement pour le compte du CNFPT.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0506)





Formation Marchés publics : les nouveautés à connaître

Présentation

Les règles applicables en matière de marchés publics ont été modifiées depuis la mise en place du nouveau Code de la commande publique en novembre 2018. De la simple commande de fournitures aux prestations de services en passant par les marchés de travaux publics, chaque marché est en effet soumis à des règles strictes qui diffèrent en fonction de son objet et de son montant. Comment correctement définir ses besoins ? Quelle procédure de publicité adopter en fonction de chaque cas ? Quels sont les risques juridiques à éviter ?



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la nouvelle réglementation applicable prévue par le Code de la commande publique
2. Être en mesure de définir des critères de choix adaptés en fonction de ses besoins
3. Distinguer les procédures formalisées des marchés à procédure adaptée (MAPA)
4. Choisir la procédure de publicité la mieux adaptée en fonction de ses besoins locaux
5. Savoir éviter les risques de mise en cause de la responsabilité administrative et pénale

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction de projets concrets de marchés publics. Echanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0501)





Formation Les pouvoirs de police

Présentation

Entre prévention et répression, sollicitations croissantes des habitants, compétences des forces de l'ordre nationales et moyens contraints à l'échelon local, difficile pour les maires et leurs adjoints de cerner avec précision leurs droits et leurs obligations en matière de pouvoirs de police. Cette formation vise à permettre à chacun de s'y retrouver en mettant en œuvre les moyens les plus adaptés aux spécificités de leur territoire.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Savoir distinguer les pouvoirs de police administrative et la police judiciaire
2. Maîtriser l'articulation des compétences entre forces de sécurité nationales et échelon local
3. Être en mesure de rédiger un arrêté municipal de police et dresser un procès-verbal
4. Savoir adopter la meilleure attitude face à un « trouble de voisinage »
5. Découvrir le cadre juridique applicable à la vidéoprotection et au dispositif « Participation citoyenne »

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités de l'équipe municipale et de ses projets, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Thierry TOURET

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 20 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient auprès des élus, des services déconcentrés de l'Etat et des magistrats du Conseil d'Etat.

Organisation et financement

- Formation proposée en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (Code ELU0110)





Formation Les troubles de voisinage

Présentation

S'il est un domaine d'interpellation fréquente des maires et des élus municipaux, c'est bien celui des troubles de voisinage. Bruits, odeurs, animaux, fumées... les habitants n'hésitent plus à se rendre directement en mairie pour faire trancher leurs litiges de voisinage. Or, s'il revient au maire d'adopter certaines mesures à titre préventif, ses pouvoirs restent cependant très limités. L'essentiel du rôle des élus municipaux consiste alors à savoir réorienter les habitants concernés vers les bons interlocuteurs.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation et la jurisprudence applicables en matière de troubles de voisinage
2. Savoir identifier les troubles « anormaux » de voisinage en pratique
3. Etre en mesure d'agir au titre des pouvoirs de police pour prévenir les troubles
4. Connaître les procédures de conciliation mises à la disposition des administrés
5. Maîtriser les grandes lignes des procédures contentieuses

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des difficultés rencontrées localement, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0604)



Présentation

Site Web, page / groupe Facebook, Twitter... Internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication locale. Difficile cependant d'y voir clair dans la jungle du Web 2.0. Pourquoi communiquer sur le Web ? Quelles sont les contraintes juridiques à respecter ? Quelle stratégie adopter ? Comment cela fonctionne concrètement ? Combien ça coûte ? Quelles précautions prendre pour communiquer efficacement ?



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les enjeux d'une communication efficace pour sa commune
2. Connaitre le cadre juridique applicable à la création et à l'animation d'un site Web en tant que collectivité locale
3. Savoir utiliser les compétences de chacun(e) pour bien communiquer
4. Apporter les bonnes réponses aux questions essentielles avant de se lancer
5. Etre en mesure de créer un site Web pour sa commune, une page Facebook et un compte Twitter

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des projets locaux, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenants



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, il accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de WordPress et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.



Martine CARTIER

Conseil en communication et animatrice de communautés sur les réseaux sociaux, Martine met sa créativité et ses qualités rédactionnelles au service des projets de communication en ligne et hors ligne. Gérante de *Tambour de Ville*, elle conseille les collectivités dans la définition de leur stratégie Social média.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0403)





Formation Informatique & Internet de l'outil aux usages

Présentation

Traitement de texte, diaporamas, tableurs, site Web, recherches sur Internet, réseaux sociaux, visioconférence... La maîtrise des matériels informatiques et des outils numériques est devenue indispensable dans le quotidien des élus locaux. Comment apprivoiser son matériel pour s'en servir ? Comment réaliser une visioconférence, une page Facebook ou partager un document sur un réseau ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Cette formation apporte les réponses pratiques aux questions essentielles que chacun(e) se pose.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principaux matériels informatiques (ordinateur, imprimante, modem, scanner, micro, caméra...)
2. Connaitre les applications incontournables (traitements de texte, mails, diaporamas, tableurs...)
3. Savoir organiser son « bureau » numérique et gérer ses mails
4. Etre en mesure de créer une page Facebook en toute sécurité
5. Pouvoir participer et animer une visioconférence en ligne

Moyens pédagogiques

Présentation des outils informatiques et des usages numériques, travaux pratiques avec matériels adaptés, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique (clefs USB).

Intervenant



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, Patrice Cartier accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de *WordPress* et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0301)

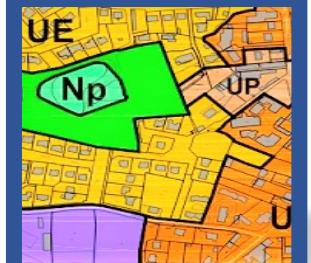




Formation Urbanisme : les nouveautés à connaître

Présentation

L'aménagement de la commune constitue l'une des missions essentielles des élus municipaux. Celui-ci repose sur un ensemble de règles qui s'enchevêtrent et évoluent sans cesse. À partir des dernières réformes en matière d'urbanisme, les lois ALUR et ELAN, l'objectif de cette formation est d'acquérir les bases des principaux domaines de l'urbanisme local afin de mener à bien son projet.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
2. Connaitre les procédures d'élaboration, de modification et de révision d'un PLU
3. Savoir distinguer les différents types d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...)
4. Mesurer les incidences fiscales et financières de l'aménagement
5. Être en mesure de développer un projet de commune attractive et durable

Moyens pédagogiques

Le recueil des attentes et des questions des stagiaires servira de fil conducteur de la formation. L'intervention s'appuiera sur des diaporamas, des quiz, des études de cas et les documents d'urbanisme de la collectivité afin de prendre en compte les projets de l'équipe municipale.

Intervenant



Thierry TOURET

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 20 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient auprès des élus, des services déconcentrés de l'Etat et des magistrats du Conseil d'Etat.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0301)



Présentation

Suite aux élections municipales, il revient aux nouvelles équipes de mettre en œuvre leurs projets de campagne. Le succès de cette mise en œuvre reposera en grande partie sur la capacité des élus à savoir travailler ensemble et s'organiser concrètement autour d'objectifs communs. Cette formation vise à permettre aux élus municipaux d'acquérir la méthodologie indispensable pour mener à bien concrètement leurs projets.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Savoir déterminer avec précision le « Qui fait quoi » au sein d'une équipe municipale
2. Être en mesure de mettre en place les commissions et groupes de travail adaptés aux projets locaux
3. Découvrir les différentes formes d'association de la population aux projets
4. Connaître les 5 clefs d'une réunion efficace
5. Maîtriser les outils numériques destinés à favoriser le travail en équipe

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général et conseils pratiques en fonction des attentes, échanges et partage de bonnes pratiques. L'intervention s'appuiera sur des diaporamas, études d'exemples concrets et mises en situation concrètes directement liées aux projets de l'équipe municipale. Formation dans une salle dédiée en intra, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0603)





Formation Rôles, droits et devoirs des élus

Présentation

Définis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), les rôles, droits et devoirs des élus municipaux font l'objet d'un cadre juridique en constante évolution. Du fonctionnement interne à la gestion opérationnelle d'une équipe, il importe de connaître les attributions et les obligations de chacun pour mener avec succès ses projets. Cette formation vise à permettre aux élus (maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux) de mettre en œuvre les moyens les plus adaptés à leur situation et aux spécificités de leur territoire.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales règles de fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal
2. Savoir identifier avec précision le « Qui fait quoi » au sein d'une équipe municipale
3. Connaître les obligations et l'étendue de la responsabilité des différents élus municipaux
4. Découvrir le cadre juridique applicable en matière de statut de l'élu(e)
5. Savoir mettre en place une méthodologie efficace pour mener à bien les projets municipaux

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités de l'équipe municipale et de ses projets, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0102)





Formation Le Statut de l'élu(e) local(e)

Présentation

Les élus locaux bénéficient d'un statut particulier dont les bases ont été définies par la loi du 3 février 1992, modifiée à plusieurs reprises. De la conciliation d'un mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle à la protection juridique, en passant par la couverture sociale, les remboursements de frais ou encore la fiscalisation des indemnités de fonction, difficile parfois de s'y retrouver. Cette formation propose aux élus municipaux de connaître les dispositions destinées à leur permettre d'exercer leur mandat local dans les meilleures conditions.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir le cadre juridique applicable en matière de Statut de l'élu(e)
2. Savoir concilier l'exercice d'un mandat local avec celui d'une activité professionnelle
3. Maîtriser ses temps d'absence (autorisations d'absence et crédits d'heures)
4. Connaître les régimes de protection sociale et juridique prévus pour les élus locaux
5. Prévenir les risques de mise en cause d'une responsabilité administrative ou pénale

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils adaptés en fonction de la situation de chacun(e), échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0102)



Présentation

Le Protocole obéit à des règles précises, notamment définies par le décret du 13 septembre 1989 modifié. Qu'il s'agisse des cérémonies publiques, de la préséance, du pavoisement ou encore des honneurs civils et militaires, il revient aux élus locaux de savoir adopter la bonne posture et effectuer les bons choix afin d'éviter les impairs. Cette formation vise à permettre aux élus (maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux) de connaître les règles du Protocole à appliquer en fonction des circonstances locales.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation applicable en matière de Protocole
2. Connaître les règles de pavoisement
3. Adopter la bonne posture en fonction de la nature d'une cérémonie (officielle ou locale)
4. Savoir appliquer les règles de préséance (emplacements, discours...)
5. Maîtriser les différentes étapes d'une cérémonie officielle

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils adaptés en fonction des événements locaux, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0102)





Calendrier des sessions

1^{er} semestre 2022 (Calvados)

| Thème | Date | Lieu |
|---|---|----------------|
| Finances : préparer son budget | Samedi 29 janvier 9h30 - 13h30 | Caen (Le Wip) |
| Les troubles de voisinage | Vendredi 4 mars 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |
| Urbanisme : les nouveautés à connaître | Vendredi 18 mars 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |
| Les pouvoirs de police | Vendredi 1 ^{er} avril 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |
| Les règles du Protocole | Vendredi 6 mai 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |
| Marchés publics : les nouveautés à connaître | Vendredi 3 juin 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |
| Communiquer sur Internet | Vendredi 17 juin 14h00 - 18h00 | Caen (Le Dôme) |

Pour toute demande de **formation en « intra »**, au sein de votre collectivité, n'hésitez pas à nous contacter directement au **06 60 23 49 02** ou au **06 61 77 12 97**.

Pour connaître les dates des nouvelles sessions, rendez-vous sur **www.edile.fr**